



CONSEIL MUNICIPAL DU 26.01.2016

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Agnès BOCQUEL, Dominique GUINET, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Éric URIDAT, Thierry LABRUYERE, Daniel DELAGNEAU, Christophe MOYNE, Philippe MOREL.

Absente excusée : Aurélie VARRIER,

Pouvoirs :

Christine ABDILLA donne pouvoir à Philippe MOREL.

Christine NAVARRO donne pouvoir à Marie-Thérèse RIGAUDIER.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 01 décembre 2015.

Délibérations.

- Désignation des élus représentant la municipalité au conseil d'administration de l'association : Ste Euph' Animations Jeunes.
- Autorisation d'ester en justice dans la suite du contentieux Commune/ Mr et Mme Combe et du fait que Mr Brunel et Mme Dubois fassent appel de la décision du tribunal administratif.

Présentation exécuté budgétaire 2015 (remis par mail après le 21 janvier, date de la commission finances).

Débat d'orientation budgétaire

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats,

Questions diverses. Informations

Deux questions diverses sont portées à l'ordre du jour :

-de Franck Bernard : question sur les accotements dégradés de la route de Trévoux.

-de Dominique Guinet : question sur la nécessité d'une lumière supplémentaire rue du Roussillon.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^o.décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I – Désignation des élus représentant la municipalité au conseil d'administration de l'association Ste Euph'Animations Jeunes

Madame le maire rappelle la fin d'activité de l'association des jeunes du Formans. (Cela entraîne la dissolution du conseil d'administration).

Les statuts de la nouvelle association SAINT'EUPH ANIMATION JEUNES ont été approuvés.

L'assemblée générale a eu lieu le 08/01/2016 et la réunion du 12/01/2016 a permis l'élection du bureau : présidente, Christie Jean Charles, vice-présidente, Patricia Giraud ; trésorière, Christelle Fourcade ; secrétaire, Nathalie Dachet..

Une réunion de bureau, le 18/01/2016 a permis de finaliser le profil du poste créé. Madame le maire précise qu'un recrutement est en cours pour embaucher un Coordinateur/Animateur Jeunesse par l'Association SAINT'EUPH ANIMATION JEUNES. Le poste est à pourvoir fin février ou début mars 2016 afin d'être prêt pour encadrer les enfants pour les vacances de printemps 2016. Le descriptif du poste est détaillé sur le site internet. Le poste peut aussi être consulté sur Pôle Emploi et sur le Bon Coin.

Madame le maire demande aux élus qui représentaient le conseil municipal à l'association des jeunes du Formans s'ils souhaitent représenter le conseil municipal à l'Association SAINT'EUPH ANIMATION JEUNES. Ils acceptent d'où le vote :

Les conseillers municipaux approuvent les délégations par 16 voix pour, et 2 abstentions (Daniel DELAGNEAU et Marie Thérèse RIGAUDIER)

NB : D'autres conseillers municipaux, Mrs Bernard et Moyne, participent au Conseil de cette nouvelle association mais au titre de parents.

II. Autorisation d'ester en justice dans la suite du contentieux Commune/ Mr et Mme Combe et du fait que Mr Brunel et Mme Dubois fassent appel de la décision du tribunal administratif.

Madame le maire demande au Conseil l'autorisation d'ester en justice dans la suite du contentieux Mr et Mme COMBE/ COMMUNE. Elle demande que le conseil l'autorise à saisir de nouveau maître Jessica CORTES du cabinet JAKUBOWICZ et l'assurance. Le permis modificatif a été annulé par le jugement du Tribunal Administratif. (cf. : CR du conseil municipal du 3/11/2015) la commune a été déboutée sur la forme. La commune a accepté la décision du tribunal administratif.

Mr BRUNEL fait appel de la décision du tribunal administratif et demande des dommages et intérêts à la commune.

Les conseillers municipaux après en avoir débattu l'autorisent à l'unanimité à engager les démarches en défense.

AUTRES POINTS :

III. Présentation de l'exécuté budgétaire 2015 par Emmanuel GENIQUET

Madame la Maire insiste sur le fait que les chiffres de l'exécuté sont transparents et précise que dans certaines communes, toutes dépenses qui ne relèvent pas, purement et simplement de frais de fonctionnement est surveillée par la préfecture.

Elle donne la parole à Emmanuel GENIQUET, Adjoint aux finances. Avant de présenter les résultats 2015, Monsieur GENIQUET précise que les travaux de pointage avec les comptes du comptable public n'ont pas encore été réalisés et que les chiffres présentés ne sont donc pas encore validés par le comptable.

Emmanuel GENIQUET remercie les conseillers pour leur bonne gestion des dépenses qui contribue à en limiter les montants. Il présente le débat d'orientation budgétaire (D.O.B).

Les chiffres de l'exécuté 2015 sont les suivants :

Section fonctionnement	
------------------------	--

Recettes 2015	804 622,81 €
---------------	--------------

Dépenses 2015	680 971,16 €
---------------	--------------

Résultat 2015	123 651,65 €
---------------	--------------

Résultat 2014	111 583,41 €
---------------	--------------

Résultat cumulé fonctionnement	235 235,06 €
--------------------------------	--------------

Section investissement	
------------------------	--

Recettes 2015	348 597,64 €
---------------	--------------

Dépenses 2015	310 180,08 €
---------------	--------------

Résultat 2015	38 417,56 €
---------------	-------------

Résultat 2014	8 562,66 €
---------------	------------

Résultat cumulé investissement	46 980,22 €
--------------------------------	-------------

Il est également présenté des graphiques montrant l'analyse du contexte budgétaire.

La progression des charges de fonctionnement s'est ralentie alors que dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont progressé plus vite. Cette situation est plutôt rassurante, mais la situation doit être surveillée de près afin d'éviter l'effet de ciseau.

L'analyse de l'épargne brute (différence entre les recettes et les charges de fonctionnement) montre que la moyenne par habitant est en-dessous de la moyenne pour la strate (commune de 500 à 2000 habitants) dans laquelle la commune se situe.

Cette analyse est identique pour l'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital des emprunts).

Dès lors la comparaison des recettes et des dépenses montre que la commune se situe en dessous de la moyenne de la strate pour les dépenses. Ce qui signifie que les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

En revanche, s'agissant des recettes nous encaissons beaucoup moins que la moyenne de la strate. La commune a déjà revalorisé le tarif du restaurant scolaire à compter du 01/09/2015 et le tarif de la location de la salle polyvalente à compter du 01/01/2016.

Sachant que nous n'avons qu'un moyen de levier, c'est-à-dire la fiscalité. La comparaison des recettes fiscales montre que là encore les recettes encaissées sont en dessous de la moyenne de la strate.

La question est posée de savoir s'il ne conviendrait pas d'augmenter le taux de la fiscalité (TH, TFB, TNB) afin de conserver une gestion saine des finances de la commune d'autant plus que les dotations de l'état diminuent.

Attention toutefois : les bases fiscales ont presque atteint leur pleine capacité. Frédéric Bru, adjoint à l'urbanisme, précise qu'il y a de moins en moins de terrains constructibles sur la commune. L'exemption de 2 ans de taxe foncière pour les maisons neuves ne sera plus en vigueur cette année (pour les maisons ayant plus de 2 ans.)

Thierry LABRUYERE pense qu'il n'est pas utile d'augmenter la fiscalité tant que l'épargne brute se comporte de façon satisfaisante.

Daniel DELAGNEAU exprime son opposition à toute augmentation de la fiscalité.

Le résultat cumulé de fonctionnement sur 2014-2015 permet d'envisager des investissements par un autofinancement. La question se pose de savoir s'il vaut mieux emprunter aux taux bas actuels ou utiliser les réserves ainsi constituées.

S'agissant de la dette, l'encours de la commune au 01/01/2016 est de 952 650€, l'annuité 2016 est prévue à 97 896€ (61247€ en capital et 36 918€ en intérêt).

Au niveau des frais de fonctionnement, il est intéressant de constater que les contrats de gaz ont été renégociés et que ce poste baisse à condition que les taxes n'augmentent pas.

Les contrats d'assurance avaient aussi été renégociés en 2011-2012. avec Groupama.(bâtiments+ véhicules+ dommage/ouvrage).

Il existe des contrats de maintenance pour l'informatique (matériel et logiciel comptable), pour la chaudière pour la climatisation, pour l'ascenseur et pour le défibrillateur.

Pour le poste alimentation (école), il y a plus d'enfants à l'école, donc le poste alimentation (cantine) augmente avec en parallèle une augmentation des recettes de paiement des repas.

Pour le poste copieurs, 15 500 copies couleur ont été tirées à l'école, nombre bien supérieur à ce qui avait été évalué. Madame la maire précise que désormais un code d'accès permettra de limiter le nombre de copies par trimestre pour l'école et pour la mairie. Pour la mairie elle-même, 3 codes seront délivrés : un pour la commission information, un pour les associations et un code mairie.

Une question se pose sur l'intérêt de conserver la machine à affranchir, constatant la baisse du volume du courrier.

Perspectives pour 2016 :

Emmanuel GENIQUET précise que chaque commission a fait la liste des projets éventuels. A ce stade aucune censure n'a été effectuée.

Dès lors la liste des projets s'élève à 650 000€ en investissement et 585 000€ en fonctionnement.

Un débat s'est également engagé sur la demande des enseignantes et plus précisément trois fois six tablettes pour les classes de maternelles.

Didier ALBAN donne des précisions sur les travaux envisagés.

Après discussion les investissements privilégiés (si le budget le permet) seraient l'avancée des dossiers du cimetière et du projet école. Par ailleurs, la poursuite de l'entretien des bâtiments et notamment l'école.

Parmi les dépenses d'investissement, Madame le Maire appuie pour 2016 les choix d'investissement suivants : redressement du monument aux morts et accessibilité église/école et précise que le dossier accessibilité église/école a reçu un accusé réception et ne sera donc pas à retravailler. Elle pense qu'il sera intéressant d'organiser une réunion publique lorsque l'on aura avancé sur le projet école et sur le projet agrandissement du cimetière. Cela correspondra aussi à 2 années de mandat.

IV – Examen de devis

Pas de devis à examiner

V – Compte rendu de réunion.

Syndicat des eaux : vote du budget.

Commission scolaire : Marie Thérèse RIGAUDIER.

Grace aux contacts pris par Irène CHINOUNE ; deux intervenants potentiels ont été reçus en vue de diversifier l'offre d'activités à la rentrée 2016 : 1 intervenant en taekwondo et 2 personnes de la recyclerie de Trévoux. Les propositions sont intéressantes. Les animateurs doivent confirmer leur disponibilité d'ici fin février. Il est toutefois nécessaire de trouver encore une personne pour un groupe supplémentaire au 3^o trimestre. La recherche se poursuit.

Commission travaux : Didier Alban précise que le choix de couleur du crépi pour la réparation des dégâts de la salle polyvalente ne va pas convenir. En effet, sur les conseils de l'entreprise chargée des travaux, une couleur moins soutenue est conseillée. Ce conseil est pris en compte par les élus.

VI – Questions diverses

Deux questions diverses :

-Franck BERNARD pose la question de l'accotement dégradé de la route de Trévoux. Cette route est départementale. C'est avec Marc PECHOUD, conseiller départemental qu'il faut prévoir un rendez-vous
Dominique GUINET pose la question d'un manque d'éclairage dans la rue du Roussillon. Les personnes qui se déplacent dans la nuit s'en sont plaintes. Cette question est à poser au RSE.

VII– INFORMATIONS

Séance levée à 23h21

Prochaine commission Finances : 24/02/2016 à 19h

Prochain conseil le mardi 08 mars 2016 à **20h00**.